

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°9/2026**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 39  
Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaients présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaients excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,  
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,  
Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,  
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : FIXATION DES TARIFS DES LOCATIONS DES HEBERGEMENTS  
INSOLITES**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence tourisme exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°65/2025 du 10 Avril 2025 fixant les tarifs de location des hébergements insolites,

Vu l'avis de la commission tourisme en date du 27 Novembre 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des locations des hébergements insolites installés dans le jardin de la Maison du Tourisme à Picquigny.

Madame la Vice-Présidente propose les tarifs de location suivants :

Le bateau de Jules (tarif du logement complet, pour 1 à 6 personnes) :

- 130 € la location la nuit tout compris (sac de couchage, linge de toilette, accès sanitaire et cuisine),
- 60€ la nuit supplémentaire.

Les cyclo-lodges :

- 50 € la nuit tout compris (sac de couchage, linge de toilette, accès sanitaire et cuisine).

La douche :

- 2 € par personne (sauf pour les clients des hébergements).

Caution :

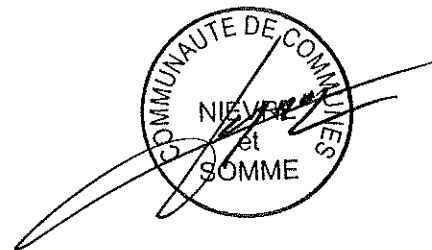
- 300€ pour le bateau,
- 100€ pour un cyclo-lodge.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs des locations des hébergements insolites organisées par la Maison du Tourisme tels que définis ci-dessus,
- DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la présente délibération,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

